



LES SERVICES QUE VOUS PROPOSE FSCONSULTANT

FSConsultant a été créé en 2005, par Florence SABLAYROLLES après une carrière d'expert près les Compagnie d'Assurances.

Titulaire d'un DESS en droit des Assurances de Paris 2, diplôme des Risk Managers des grands groupes, elle a voulu mettre ses compétences au service de PME/PMI pour lesquelles le coût en interne d'un salarié exerçant cette fonction était trop lourd et qui perdaient ainsi les compétences d'un professionnel de l'assurance amène de gérer ce poste si souvent négligé et dont le poids financier n'est pourtant pas négligeable dans le contexte économique actuel.

Elle a donc créé le concept d'un Risk manager à la carte, permettant ainsi aux entreprises intéressées d'opter soit pour un ou plusieurs services en fonction de ses besoins soit un suivi complet du poste assurances par un Risk manager à l'année.

❖ *FSConsultant a été Risk manager free-lance de deux importantes PME/PMI*

➤ **GROUPE FLO (2008/2015)**

Entreprise de restauration commerciale 175 établissements.

➤ **GROUPE AIRWELL (2011/2014)**

Fabricant d'unités de climatisation – 3 usines, 4 sièges sociaux (France, UK, Italie, Espagne) en Europe.

❖ *FSConsultant est spécialisée :*

- Garanties Dommages (Incendie, dégâts des eaux, vol...)
- Garanties Responsabilité des Entreprises (RC Générale, Dirigeants, Franchiseur...)
- Sécurité des personnes et des biens (Règlementation ERP...)
- Protection du consommateur (garantie des produits, réglementation allergènes...)
- Gestion centralisée des sinistres et du ratio sinistres/prime
- Appels d'offres au renouvellement des contrats
- Assistance et suivi des expertises judiciaires

49/51, avenue Pierre GRENIER – 92 100 – Boulogne Billancourt -

Téléphone : 06.07.09.03.31

RC Nanterre 488 582 388

fsconsultant@wanadoo.fr

www.fsconsultant.com

❖ GARANTIES DOMMAGES

La plupart des entreprises sont garanties par des contrats de type Multirisques, ne prévoyant des garanties que pour les sinistres les plus courants, tel que incendie, dégâts des eaux, vol, bris de glace..., qui ne tiennent pas compte des réels besoins des sites, ainsi la plupart ne sont pas garantis en matière d'effondrement ou de refoulement des égouts et cela même si leurs sites situés en RDC peuvent faire l'objet des tels sinistres qui lorsqu'ils surviennent ne sont pas indemnisés tant en dommages matériels (embellissements, stocks..) mais surtout en Perte d'Exploitation or souvent ces dommages entraînent un arrêt de l'exploitation parfois long.

FSConsultant peut vous aider à trouver des garanties adaptées à vos réels besoins.

- *Votre entreprise évolue*, il faut informer des ouvertures et fermetures de vos sites votre assureur, pour éviter des payer des primes pour des établissements fermés ou ne pas être assurés pour ceux ouverts mais non déclarés.

FSConsultant vous aide à gérer votre parc immobilier et à tenir compte des spécificités qui pourraient poser problèmes en cas de sinistres pour chacun de vos sites.

- *Quand un sinistre survient il faut une gestion rapide de celui-ci* du début jusqu'au règlement final de tous les dommages.

FSConsultant gère pour vous un ou l'ensemble de vos sinistres survenus sur vos sites, de la déclaration au paiement intégral de l'indemnité due.

- *Une reprise rapide de votre activité* vous permet non seulement de mieux gérer vos problèmes de personnel mais également de diminuer le coût des sinistres par rapport à la prime que vous payez.

FSConsultant vous aide à gérer votre ratio sinistres/prime, qui peut vous éviter des augmentations voir des résiliations et si votre contrat le prévoit le remboursement d'une partie de votre prime peut être obtenu (2008/2015 GROUPE FLO cinq remboursements de 20% de la prime dommages sur 7 exercices complets gérés)

- *Afin d'éviter les sinistres une bonne gestion des risques sur les sites est importante.*

FSConsultant vous aide à mettre en place des process de sécurité, en fonction du droit du travail (contrôles obligatoires et suivi de ceux-ci) mais également de la réglementation qui vous est applicable (ERP ou autres). Nous pouvons également vous aider à préparer vos commissions de sécurité et vous éviter ainsi soit un retard à l'ouverture soit une fermeture administrative)

- *Pour des raisons commerciales* vous organisez dans vos établissements des évènements qui ne rentrent pas dans le cadre de vos garanties, certains peuvent subir des aggravations occasionnelles...

FSConsultant vous aide à gérer vos demandes de dont actes auprès de votre assureur afin qu'aucun refus de garantie ne vous soit opposé en cas de sinistres

❖ GARANTIES RESPONSABILITE DES ENTREPRISES

Le contrat RC Générale, prévoit l'indemnisation des sinistres subis par les tiers soit dans le cadre de l'exploitation soit par les produits que vous distribuez

- **RC Exploitation** vos établissements et votre personnel peuvent être à l'origine de dommages matériels ou corporels

FSConsultant vous aide à mettre en place des process de sécurité, pour éviter les dommages importants chute, blessures ou autres. En gérant rapidement vos sinistres FSConsultant participe à la remise en état rapide de vos sites dont les dommages consécutifs au sinistre peuvent être source de dommages.

- **RC faute inexcusable de l'employeur**, cette garantie peut être mise en jeu en cas de procédure devant le Conseil des Prud'hommes

FSConsultant gère avec votre service DRH les procédures afin de vous permettre d'être indemnisés par votre assureur en cas de condamnation.

- **Votre entreprise peut être mise en cause** dans le cadre d'une expertise judiciaire qui déterminera ou non sa responsabilité.

FSConsultant peut vous aider dans le cadre des expertises en assistant aux rendez-vous mais également en participant avec votre conseil à la rédaction des dires ou conclusions émises en cours de procédure expertale ou devant les tribunaux.

- **Pour des raisons commerciales** vous pouvez vouloir indemniser vos clients pour des petits sinistres hors de votre assureur.

FSConsultant vous aide à mettre en place des règlements ayant valeur de solde de tout compte pour éviter toute réclamation postérieure et le refus de garantie que pourrait vous opposer votre assureur pour transaction dont il n'aurait pas été informé.

➤ **RC PRODUITS**

La volonté du législateur tant européen que français de renforcer la protection du consommateur face aux entreprises a produit de nombreux textes sur la qualité de vos produits qu'il est important de suivre à la lettre afin d'éviter non seulement une condamnation civile voir pénale mais qui peuvent être également source de refus de garantie par votre assureur.

FSConsultant vous aide à mettre en place les diverses Lois et réglementations applicables à votre profession

- ✓ *Code de la Consommation sur la notion de défaut de produit née de l'Ordonnance du 17 février 2005*
- ✓ *Règlementation sur les allergènes*
- ✓ *Règlementations environnementales pouvant affecter votre exploitation mais également les normes de vos produits.*

❖ *LES AUTRES SERVICES*

Dans ces paragraphes nous avons succinctement détaillé certaines des interventions de FSConsultant dans le cadre de garanties spécifiques, mais en qualité de juriste de l'assurance son intervention peut s'étendre à tous les domaines qui peuvent être source de mise en cause de votre responsabilité, qu'il est préférable d'appréhender dès les premiers liens contractuels envisagés par des clauses d'assurances précises dans l'ensemble de vos contrats.

En effet comme nous venons de le voir, gérer le poste assurances d'une entreprise amène à être confronté à l'ensemble des problèmes nés de la vie de l'entreprise. Trop souvent les contrats d'assurances sont souscrits à l'origine de l'entreprise et n'évoluent pas en même temps qu'elle.

➤ *Vous agrandissez votre domaine d'intervention*

FSConsultant vous aide à vous mettre en conformité par rapport aux activités de l'entreprise déclarée à l'origine.

ATTENTION les assureurs et les tribunaux interprètent de façon littérale l'activité déclarée et même si il vous apparaît qu'il s'agit que d'une activité découlant de la première, un refus de garantie peut vous être opposé (Charpentier construisant des maisons en bois, non garanti pour tout autre élément même en bois que la charpente)

➤ *Vous effectuez des actes totalement indépendants de votre activité principale*

FSConsultant vous aide à mettre en place de nouveaux contrats tel que :

- ✓ *RC franchiseur*
- ✓ *Les garanties relevant de l'assurance construction même en cas de simple aménagement ou relooking de vos sites*

➤ *La mise en cause des dirigeants d'entreprises étant de plus en plus fréquente tant par les actionnaires que par les salariés*

FSConsultant vous aide à trouver et à mettre en place des garanties adaptées à vos besoins.

➤ *Vous avez un doute sur le contenu de vos contrats*

FSConsultant vous propose des audits de vos sites et de vos contrats

➤ *Dans la vie actuelle tout va vite*

- ✓ *FSConsultant assure une permanence pour les sinistres importants 24 h/24*
 - ✓ *Et peut être joint par mail ou téléphone mobile pour toute demande urgente de modification de vos garanties afin d'obtenir dans les meilleurs délais une réponse satisfaisante de votre assureur.*
- *L'application de toutes ces réglementations et la gestion des sinistres occupe vos services internes qui ne peuvent plus assurer toutes leurs autres tâches.*

FSConsultant assure le suivi

- ✓ *Des contrôles obligatoires*
- ✓ *Des sinistres en cas de gestion centralisée de ceux-ci*
- ✓ *De la totalité des relations avec votre assureur*